



Grand Angoulême • Mobilité • Aménagement

**Contrôle analogue  
SPLA GAMA**

**RAPPORT ANNUEL 2016  
AUX ORGANES DELIBERANTS  
DES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

---

### RÉVISION

Indice ou version	Date	Statut
A version 0	27/06/2017	Création

### RELECTURE INTERNE

Rédigé	Vérifié	Validé
SD		

---

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>VIE SOCIALE DE LA SOCIETE.....</b>	<b>5</b>
2.1	MODIFICATION DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION. ENTRÉE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES.....	5
2.2	CHANGEMENT DE STATUT.....	6
<b>3.</b>	<b>ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2016.....</b>	<b>6</b>
3.1	PLAN DE CHARGE DE LA SOCIÉTÉ.....	6
3.2	POINTS SUR L'ACTIVITÉ DES CONTRATS EN COURS.....	7
<b>4.</b>	<b>LES ELEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>9</b>
4.1	LE VOLUME DES ACTIVITÉS TRAITÉES.....	9
4.2	LES OPÉRATIONS EN PORTEFEUILLE AU 31/12/2016.....	9
4.3	LES COMPTES 2016.....	10
<b>5.</b>	<b>PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....</b>	<b>11</b>
5.1	PERSPECTIVES.....	11
5.2	PLAN DE CHARGE DE LA SOCIÉTÉ.....	11
5.3	PRÉVISIONS 2017.....	11

---

## 1. PRÉAMBULE

---

Le GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des transports de son territoire a défini les orientations stratégiques à mettre en œuvre pour faire évoluer, restructurer et redynamiser son réseau de transport public.

Afin d'assurer le portage de ces futures opérations et actions d'aménagement induites par l'ensemble des projets de mobilité et d'aménagement portés par la communauté tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée, GrandAngoulême a décidé en 2013 de lancer une réflexion sur la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ses projets : une société publique locale d'aménagement dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement ». Pour ce faire, selon les dispositions de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant « Engagement national pour le logement » qui a donné naissance aux Sociétés Publiques Locales dans le secteur de l'Aménagement (SPLA), codifiées à l'article L.327-1 du code de l'urbanisme, ces sociétés anonymes sont entièrement détenues par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements).

Afin d'avoir un champ d'intervention plus large que celui de l'aménagement et de pouvoir proposer aux actionnaires des missions plus complètes dans différents types d'opération (réalisation d'opération de construction exploitation de services publics industriels ou commerciaux, ou toutes autres activités d'intérêt général), la SPLA GAMA a entrepris sa transformation en Société Publique Locale (SPL) régie par l'article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que par les dispositions du titre II du livre 5 de la première partie du même code, par les dispositions du livre II du code de commerce sous réserve de celles de son article L. 225-1. Cette transformation n'était pas effective au 31/12/2016. Aussi, le présent rapport concerne l'activité de la société en tant que SPLA.

SPL ou SPLA, elle ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Dans le cadre d'une SPLA ou d'une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. En effet, les règles de gestion applicables sont celles des Sociétés Anonymes et la contractualisation sans procédure. Néanmoins, le contrôle effectuée par les collectivités ou groupements de collectivités actionnaires doit être identique à celui exercé vis-à-vis de leurs propres services ; on parle de « contrôle analogue ».

Ainsi, les dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT sont applicables aux Sociétés publiques locales; elles prévoient notamment que « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au conseil d'administration et à l'assemblée spéciale ». Il porte notamment sur les modifications des statuts, les évolutions contractuelles et les orientations stratégiques de la société. Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus des collectivités actionnaires afin de s'assurer que la société publique locale agit en conformité avec les positions et les actions engagées par celles-ci.

## 2. VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Au 01/01/2016, le capital et le conseil d'administration, à savoir 18 membres, étaient répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions			
Grand Angoulême	182			
Angoulême	5			
Gond-Pontouvre	2			
Isle d'Espagnac	2			

Le prix de l'action était de 5000€/u.

En 2016, la vie sociale de la société a été plus active que les années précédentes.

Le Conseil d'Administration de la société s'est réuni à quatre reprises :

Le 11 février, le 1<sup>er</sup> avril, le 11 Mai et le 19 décembre.

Chaque conseil a été précédé d'un Comité Stratégique et de Pilotage.

L'Assemblée Générale s'est quant à elle réunie trois fois : le 29 juin pour l'Assemblée générale qui a approuvé les comptes de l'exercice 2015 et les 29 juin et 10 octobre dans le cadre d'Assemblées Générales Extraordinaires.

Un Comité Technique et de Contrôle s'est tenu le 1<sup>er</sup> avril, sous la présidence du GrandAngoulême, seul actionnaire avec lequel la société avait des contrats à cette date. L'ensemble des dossiers ont été présentés.

Le conseil d'administration réuni le 11 février 2016 a approuvé la nomination de Stéphane Distinguin, arrivé dans la société au 1<sup>er</sup> janvier, en tant que Directeur Général Délégué (DGD), et les délégations de pouvoir associées.

Les autres conseils d'administration et assemblées générales ont traité de l'arrêt des comptes, et de l'établissement du rapport de gestion, du changement de statut et de la valeur de l'action de la société, de l'entrée de nouveaux actionnaires et de l'approbation de modification de contrats en cours ou de conclusion de nouveaux contrats. Ces points sont développés dans les différents chapitres ci-après.

### 3. Modification de la valeur nominale de l'action. Entrée de nouveaux actionnaires

Afin de faciliter l'accession des collectivités à l'actionnariat de la SPLA GAMA et de proposer ainsi ses services à un plus grand nombre, le prix de l'action après les passages et validations successifs en conseil d'administration et en assemblée générale extraordinaire, est passé de 5000 € à 1 000 € sans modification du montant total du capital de la société.

Ainsi, de nouvelles collectivités ont fait part de leur volonté de rentrer au capital de GAMA. Au 31 décembre 2016, la commune de Saint Saturnin avait voté l'achat d'une action (cession non réalisée à cette date), le SIVU « structures d'accueil pour personnes âgées » de Nersac, Rouillet-St-Estèphe, La Couronne en avait émis le souhait.

---

Ainsi au 31 décembre 2016, le capital était réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital détenu	% du capital	Nombre d'administrateurs
Grand Angoulême	<b>910</b>	910 000 €	91,00%	10
Angoulême	<b>25</b>	25 000 €	2,50%	2
Gond-Pontouvre	<b>10</b>	10 000 €	1,00%	1
Isle d'Espagnac	<b>10</b>	10 000 €	1,00%	1
La Couronne	<b>15</b>	15 000 €	1,50%	1
Soyaux	<b>20</b>	20 000 €	2,00%	2
Ruelle sur Touvre	<b>10</b>	10 000 €	1,00%	1
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>18</b>

#### 4. Changement de statut

Dans la même volonté de pérennisation de la société, la transformation de SPLA en SPL a été engagée en 2016, ouvrant ainsi son champ d'activité. Cette transformation a été approuvée par le conseil d'administration. Elle sera effective en 2017 après approbation de l'ensemble des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires et passage en assemblée générale. Par la même occasion, un toilettage des statuts a été lancé.

### 5. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

---

#### 6. Plan de charge de la société

La collectivité actionnaire qu'est GrandAngoulême avait confié à GAMA, 5 contrats entre fin 2013 et sur le premier exercice 2014.

En 2016, le plan de charge de GAMA a été une nouvelle fois fortement consacré au projet de BHNS (51% env). Le lancement de la phase opérationnelle des Espaces publics de la gare a permis de compenser en partie le décalage des travaux du parvis Ouest du PEM (15% env pour les espaces publics, et 15 % pour la fin du PEM Est) de même que la signature de nouveaux contrats, de montants relativement peu élevés, mais sources de développements futurs.

En 2016, la ville d'Angoulême a voté la passation d'un accord-cadre avec GAMA ; elle a par ailleurs passé 2 contrats par le biais de bons de commande (voir détails ci-après).

En suivant, la commune de Gond Pontouvre, à travers un accord-cadre et un marché subséquent, a également contracté avec GAMA pour une étude de circulation.

Le plan de charge de la société montre ainsi les premiers résultats de la volonté de GAMA de travailler avec d'autres collectivités que GrandAngoulême et d'être ainsi un outil pour l'ensemble des collectivités du territoire.

- **Opération TCSP BHNS**

En 2015, le programme du TCSP avait été revu, son périmètre financier réduit entraînant une baisse de la rémunération de la SPLA de 750 000 € TTC, malgré un travail de reprise du projet non prévu initialement. De plus, le planning avait été recalé avec un objectif de mise en service en juillet 2019. Le délai global de l'opération avait donc été prolongé de 12 mois. La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême a été modifiée en 2016 par avenant n° 3 du 29 décembre 2016 pour tenir compte d'évolutions du projet et de missions complémentaires (communication, faisabilité PEM de La Couronne). L'avenant a représenté une augmentation de 37 845 € HT par rapport au précédent avenant (soit un total de - 598 859 € sur le montant initial).

Fort des décisions 2015, les différentes études ont pu avancer en 2016, avec des étapes importantes : Sur la partie infrastructure, le programme définitif (tracé et aménagements en mai 2016), les études d'AVP (septembre 2016), le dossier d'enquête publique (septembre 2016) ont été validés, après de nombreuses modifications ou mises au point.

Néanmoins de nombreuses incertitudes demeurent et devront être précisées en 2017 pour respecter le planning. D'ores et déjà, on peut noter le volume important de travaux qui seront à réaliser dans un temps limité entre fin 2017 et mi 2019. 2017 représentera une charge de travail importante pour la société avec le lancement de la phase opérationnelle des travaux après obtention de la déclaration d'utilité publique et consultations des entreprises.

Pour les systèmes, le marché de billettique a été attribué et le projet lancé pour une mise en service fin 2017/début 2018; le SAEIV a poursuivi sa phase de développement pour un déploiement en 2017.

- **PEM de la Gare d'Angoulême**

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec GrandAngoulême pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême a été modifiée par avenant n° 3 du 29 décembre 2016 et a pris en compte la réalisation d'études complémentaires réalisées par GAMA lors de la réalisation du PEM Est, pour un montant de 98 750€ HT.

### PEM Est de la GARE:

Après la livraison de chantier fin 2015, quelques aménagements restaient encore (levées de réserves, plantations en période adaptée, mise en œuvre de résine hors intempéries, abris voyageurs et vélos relancés suite à des résultats d'appel d'offre excessifs,...), 2016 a permis de lever les réserves et de remettre à GrandAngoulême les espaces finis. Quelques points sont à revoir. Le fonctionnement de l'arrêt minute a fait l'objet de nombreux échanges mais son aspect définitif n'est pas encore arrêté. Par ailleurs, la SNCF a lancé ses travaux sur le bâtiment voyageur. 2017 devra trouver les solutions pour permettre à ce côté du PEM de trouver son rythme de croisière en attendant l'ouverture du PEM Ouest.

### PEM Ouest de la GARE

Le retard dans la réalisation des travaux de la passerelle, consécutif au désengagement de la SNCF sur la mise à disposition de faisceaux pour les travaux au-dessus des voies n'a pas permis de respecter le planning prévu initialement: le projet est actuellement arrêté au niveau AVP. Les travaux auront certainement lieu courant 2018 pour la passerelle, la réalisation du PEM Ouest est prévue en suivant. Il faudra donc avancer sur ce dossier en 2017 pour permettre un lancement des travaux fin 2018.

---

- ***Les espaces publics de la GARE***

Le contrat de maîtrise d'œuvre et de conduite d'opération avec GrandAngoulême pour l'aménagement des espaces publics du secteur de la gare d'Angoulême a été modifié le 29/12/2016 par l'avenant n°2 pour tenir compte de la demande de GrandAngoulême d'anticiper la réalisation de la « percée verte » afin de coordonner sa mise en œuvre avec l'ouverture de l'Alpha. Le montant de l'avenant est de +19 375 €HT par rapport à l'avenant précédent (soit 18 480,80 €HT de plus-value par rapport au montant initial).

En 2016, les études (hors percée verte) ont été finalisées, et les entreprises pour la réalisation des travaux ont été retenues. A la demande du GrandAngoulême, une modification du planning des travaux, qui devaient se dérouler entre mi 2016 et fin 2017, pour s'adapter à la mise au point des projets des îlots de la Gare, a été validée début 2017 : seule la phase 1 avec les sorties sur le Boulevard du 8 mai sera réalisée en 2017. Les autres phases sont reportées au mieux à fin 2018 et jusqu'en 2020, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'activité de la société en 2017. Les travaux devront autant que possible, se coordonner avec les différents projets prévus dans le secteur : passerelle, PEM Ouest, Ilots Gare.

- ***Les îlots de la GARE***

GrandAngoulême a souhaité revoir son mode opératoire et faire un appel à manifestation d'intérêt pour ces îlots en 2015, ce qui a été régularisé en 2016. Cela a représenté une perte d'activité pour la société de 124 k€ HT environ.

- ***Réorganisation du Réseau***

La loi Notre a modifié le périmètre de GrandAngoulême ainsi que ses compétences et celles des autres collectivités. Dans l'attente de la production par GrandAngoulême de la lettre de cadrage précisant les missions de GAMA et validant la méthode proposée, la réorganisation n'a pas connu d'avancée significative en 2016. Or, le BHNS est un des éléments de cette réorganisation et n'a de sens que dans cet ensemble. Son retard vient donc handicaper l'avancement du projet du BHNS, tant en matière de communication que de choix sur le tracé ou les aménagements.

- ***Etude de Circulation Gond Pontouvre***

Gond Pontouvre a souhaité avoir une vision d'ensemble de la totalité des dispositifs à mettre en place pour résoudre ses différents problèmes de circulation (sécurité, accessibilité, environnement,...). Aussi a-t-elle signé avec GAMA un contrat de prestation de service par le biais d'un marché subséquent de l'accord-cadre sur les missions de maîtrise d'œuvre et d'études, pour une étude de circulation et de stationnement pour un montant de 30 658,00 € HT.

GAMA a ainsi réalisé en 2016 le diagnostic de l'ensemble de la voirie pour, en 2017, produire une liste chiffrée de préconisations d'interventions. Fort de cette liste, Gond Pontouvre pourra choisir, et planifier les opérations sur les prochaines années.

- ***Aire de stationnement d'Angoulême***

La ville d'Angoulême souhaitait accueillir les campings cars sur une aire de stationnement avec contrôle d'accès, recharge en électricité et en eau. Un contrat de maîtrise d'œuvre (mission partielle) pour une aire de stationnement rue de Bourgines pour un montant de 8 347,73€ HT a été signé. Les études permettant de préciser le coût et la faisabilité de ce projet ont été menées en 2016.



- **Etude préliminaire de la rue de Basseau**

Des travaux de réseau importants ont été réalisés sur la rue de Basseau. Dans la perspective de refaire la rue de Basseau, Angoulême a confié à GAMA les études pour définir le programme et l'estimation du réaménagement de cette rue. Une première partie a été faite en 2016, les études se poursuivront en 2017.

## 8. LES ELEMENTS FINANCIERS

### 9. Le volume des activités traitées

Il s'agit du montant cumulé des dépenses comptabilisées sur toutes les opérations en mandat suivies par la société.

Appelé Chiffre d'Opérations (C.O.), il est un indicateur important du niveau d'activité de la société, dont l'essentiel est centré sur la conduite et le suivi de projets initiés par les collectivités locales actionnaires de la société.

Intitulés opération	Montant HT	Montant TTC
Mandat loi MOP (TCSP et PEM)	63 506 408 €	76 208 474 €

Ce montant est inchangé par rapport à 2015. Au 31 décembre 2016, seule GrandAngoulême avait confié des mandats d'opération à GAMA, mais des négociations avec d'autres collectivités étaient en cours, confirmant l'ouverture de GAMA vers ses actionnaires historiques mais également vers d'éventuels nouveaux.

### 10. Les opérations en portefeuille au 31/12/2016

Rémunérations contractualisées de GAMA au 31/12/2016		Montant € HT	Total
<b>Maîtrise d'ouvrage déléguée</b>	Mandat TCSP BHNS « Mobilix » (avenant modificatif du 29/12/16)	2 912 345,00 €	3 385 360,00 €
	Mandat PEM (avenant modificatif du 29/12/16)	473 015,00 €	
<b>Prestations de services</b>	Etude restructuration réseau (avenant modificatif du 15/11/15)	180 000,00 €	707 128,34 €
	MOE et conduite d'opération espaces public (avenant modificatif du 29/12/16)	364 220,80 €	
	AMO îlots gare (avenant modificatif du 23/10/15)	114 011,81 €	
	Etude de circulation de Gond Pontouvre	30 658,00 €	
	Maîtrise d'œuvre Aire de stationnement Angoulême	8 437,73 €	
	Etude préliminaire Basseau ph.1	9 800,00 €	
			<b>4 092 488,34 €</b>

---

Ce tableau montre les premiers résultats de la volonté de GAMA de travailler avec d'autres collectivités que GrandAngoulême et d'être ainsi un outil pour l'ensemble des collectivités du territoire. Pour mémoire, à fin 2015, seul GrandAngoulême avait confié des projets à GAMA.

## 11. Les comptes 2016

Les comptes de l'exercice 2016 font apparaître un déficit de 288 261 € qui s'explique par :

- une modification de la méthode d'évaluation de l'activité sur les exercices 2013 à 2015 pour 262 932 €
- des charges supplémentaires sur l'année 2016 en majeure partie due à des régularisations des années antérieures

### Correction du chiffre d'affaire des années antérieures :

La méthode utilisée, calée sur l'avancement de l'opération, pour les opérations du PEM et du BHNS, et non avec l'échéancier de facturation, a entraîné une correction en baisse sur le chiffre d'affaire d'un montant de 262 932 € inscrit en charges exceptionnelles.

Pour le BHNS, cette baisse est de 319 k€ : en 2014 et 2015, la réflexion sur l'évolution du projet BNHS n'a pas permis d'avancer selon le planning prévu, tout en mobilisant d'une part, les équipes sur cette réflexion, et en générant d'autre part, malgré tout, une baisse de rémunération pour la société. Ainsi, le chiffre d'affaire de la société a été fortement pénalisé par ces différentes modifications alors que les charges, notamment salariales, étaient dimensionnées pour une activité supérieure. Pour autant, les nombreuses remises en question et/ou mises au point ont mobilisé l'ensemble de l'équipe de GAMA sur des missions non rémunérées ou pas à la hauteur de l'investissement demandé.

En revanche, pour le PEM, cette correction a entraîné une augmentation du chiffre d'affaires de 80k€ environ.

De plus, l'avance de démarrage sur le contrat de la réorganisation du réseau a été retirée de l'activité 2013/2015, générant une baisse de 22,5k€.

### Point sur l'année 2016 :

Les produits ont été, au global sensiblement conformes aux prévisions, malgré des écarts d'une opération à une autre. L'activité du PEM et du BHNS ainsi que l'obtention de contrats avec de nouvelles collectivités ont permis de compenser en partie le retard pris sur la réorganisation du réseau et un démarrage plus lent que prévu des espaces publics de la gare, dans l'attente de l'enfouissement des réseaux et des acquisitions foncières.

Les charges ont été supérieures à celles envisagées début 2016 (+33k€) : cette augmentation est en grande partie due à des régularisations de remboursements au GrandAngoulême non pris en compte les années précédentes sur les fluides et l'affranchissement (9k€), le mobilier (16k€), et le matériel informatique (9k€). L'intégration dans les comptes de 2016 du paiement d'un sous-traitant pour une prestation en 2015 sur le marché de la réorganisation du réseau à hauteur de 43 k€ a été compensée par un chiffre d'affaire du même montant qui n'avait pas été compté en 2015.

Les principales charges d'exploitation de GAMA restent sa masse salariale (451 k€ soit 68.5% des charges d'exploitation). La sous-traitance représente cette année 50k€ soit 7,6%. Ce pourcentage descend à 2,3% si on ne tient pas compte des régularisations 2015, démontrant au contraire, le peu de recours de GAMA à la sous traitance.

---

## 12. PERSPECTIVES-ORIENTATIONS STRATEGIQUES

---

### 13. Plan de charge de la société

Les contrats en portefeuille au début de l'année 2017 et les différents plannings prévisionnels des projets garantissent une activité pour l'année 2017 de 630 k€ environ. De nombreuses opérations sont en cours de discussions et devraient être signées- et démarrées- avant le mois de septembre assurant un complément d'activité de 70k€ a minima.

Plus de 80 % de l'activité envisagée est déjà en portefeuille pour 2018 et 2019.

### 14. Prévisions 2017

Le compte prévisionnel 2017 prend en compte, côté produits, les opérations en portefeuilles et en partie celles en cours de finalisation. Pour les charges, le poste « autres achats et charges » est revu à la baisse par rapport à 2016 qui prenait en compte un certain nombre de régularisations. Les charges salariales augmentent avec la stabilisation de l'effectif à 8 personnes sur une année pleine (idem dernier trimestre 2016), mais avec un élargissement des compétences de GAMA, pour une diversification de son activité.

Ces éléments permettent d'envisager pour GAMA une augmentation de l'activité pour l'année 2017 et un résultat positif.

### 15. Perspectives

Les modifications des contrats « historiques », tant par leur montant à la baisse, que par le prolongement des délais, ont eu un impact direct sur l'activité de la société. Le volume d'affaire en portefeuille étant moins important et étalé sur une durée plus longue, il convenait pour assurer la pérennité de la société, même à court terme, de trouver de nouveaux contrats.

De même, GAMA étant essentiellement connu et reconnu pour sa compétence en matière de transport et d'aménagement d'espaces publics -objet d'ailleurs de sa création-, elle se devait d'élargir son champ d'intervention.

Au sein de GAMA, les actions entamées en 2016 avec la réduction du montant de l'action, le changement de statut de SPLA en SPL, une démarche prospective vis à vis des collectivités actionnaires et non actionnaires et le recrutement de compétences en matière de construction publique et d'aménagement ont porté leurs fruits :

- La transformation en SPL est effective depuis la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.
- Par ailleurs, une nouvelle collectivité est actionnaire (Saint Saturnin), et deux autres en ont fait la demande (SIVU de La Couronne, Roulet St Estèphe et Nersac, et Puymoyen). D'autres enfin sont en discussion (Touvre).
- Des contrats de nature et de montant variés ont été conclus avec Angoulême, Saint Saturnin, Ruelle et l'Isle d'Espagnac dans les domaines reconnus de la société, avec des missions de bureau d'étude, mais également dans la concession d'aménagement, ou la maîtrise d'ouvrage déléguée de constructions de type école ou EHPAD, confirmant l'élargissement des collectivités faisant appel à GAMA et ses champs d'intervention.

Ces différentes initiatives devront être poursuivies dans les années à venir.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, GrandAngoulême s'est agrandi de 22 communes, regroupant désormais 38 communes. L'augmentation de ce périmètre permet donc à GAMA de proposer ses services à un plus grand nombre. GAMA doit donc maintenir la confiance que lui témoignent les collectivités actionnaires et en rechercher de nouveaux.